

***Les nouvelles orientations du développement régional :
le cas de l'Alsace***

**Jean-Alain HERAUD¹,
René KAHN²
Emmanuel MULLER³**

BETA, CNRS/Université de Strasbourg (France)

&

ISI (Institut Fraunhofer d'Etude des Systèmes et de l'Innovation), Karlsruhe (Allemagne)

**Communication au colloque 2008 de l'ASRDLF
Territoires et action publique territoriale
25-27 août – Rimouski , Canada**

¹ heraud@cournot.u-strasbg.fr

² kahn@cournot.u-strasbg.fr

³ emmanuel.muller@isi.fraunhofer.de

Introduction

L'objet de cet article est de comprendre, à travers l'exemple d'une région européenne comme l'Alsace - territoire frontalier, ouvert sur les échanges internationaux et relativement développé sans être pour autant très marqué par la haute technologie -, la nature et l'évolution de l'action économique régionale. Dans le contexte national français, l'Alsace a longtemps fait figure de précurseur en matière d'initiatives économiques. Elle s'est aussi souvent portée volontaire pour expérimenter de nouvelles opérations de décentralisation dès que ces opportunités sont apparues, au cours de la dernière décennie. C'est donc un bon exemple territorial pour présenter la notion d'action économique régionale en montrant en quoi cette pratique reflète une situation historique précise, mais aussi comment elle peut être remise en question en peu d'années dans le contexte de la globalisation accélérée du système économique mondial, ainsi que des nouveaux modes de développement « fondés sur la connaissance » prônés en Europe depuis le Sommet de Lisbonne en 2000.

Pour résumer le raisonnement théorique d'ensemble, on partira de l'hypothèse que le développement régional à long terme est la résultante d'une situation initiale au sein d'un système national, sur laquelle s'applique une action économique locale dont la logique est elle-même plus ou moins cohérente avec cette situation. Dans le cas de l'Alsace, la position frontalière et l'histoire mouvementée entre la France et l'Allemagne ont créé une situation spécifique avec des avantages et des inconvénients en matière de développement que nous aurons l'occasion de souligner. Les formes de l'intervention institutionnelle sur le territoire en question sont le produit logique d'une histoire. Nous parlerons ici de *l'action territoriale* comprise comme une gouvernance complexe entre divers « acteurs du développement » et non de la politique délibérée d'un seul acteur. Sans aller jusqu'à parler de déterminisme complet, on verra bien que l'éventail des choix stratégiques du territoire à chaque époque était limité et que la gouvernance du territoire s'est adaptée aux circonstances. Ce couple situation/action s'applique aussi longtemps que les conditions générales sont inchangées et prend la forme de ce qu'on peut appeler un *modèle de développement*. Dans le cas de l'Alsace, nous verrons que ce modèle fut typiquement celui du développement exogène porté par des politiques d'attractivité pendant presque un demi-siècle, mais qu'il est fortement remis en question à partir des années 2000. En effet, il apparaît que des changements importants de l'environnement général comme la globalisation accélérée des économies et l'émergence d'une société de la connaissance peuvent remettre en cause un modèle de développement en très peu d'années. Ces changements brutaux affectent typiquement les spécialisations internationales, les flux d'échanges et de sous-traitance, les critères de localisation des firmes multinationales (FMN), etc., ainsi que les perceptions et attitudes de certains acteurs économiques comme les firmes locales. De leur côté, les acteurs institutionnels de l'action régionale sont amenés à réviser leur vision et recettes traditionnelles. Dans le cas étudié, ils devront se tourner plus souvent vers des politiques d'accompagnement du développement endogène, particulièrement dans le soutien aux entreprises innovantes et dans une meilleure articulation des actifs disponibles, comme par exemple la valorisation de la recherche académique existante, qui était jusqu'alors peu exploitée localement.

La première partie du texte sera consacrée à la présentation des problématiques générales du développement territorial et aux évolutions récentes du cadre de la gouvernance multi-niveaux, plus particulièrement en France. La seconde partie s'attachera, en faisant un retour sur l'histoire de l'Alsace, à montrer comment cette région est devenue dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle un cas emblématique du modèle du développement régional exogène par l'investissement direct international (IDI), mais aussi comment s'y développe actuellement un

modèle alternatif de développement, plus endogène et remettant au centre du développement territorial la connaissance et la créativité. La conclusion sera l'occasion de formuler un certain nombre de réflexions quant aux enjeux que représente pour les pouvoirs publics un modèle de développement régional davantage axé sur la créativité et la connaissance.

1. Le développement régional : problématiques générales et nouvelles orientations

Le capitalisme globalisé a ceci de particulier qu'il met en œuvre des forces considérables de dislocation des constructions socioéconomiques et structures territoriales existantes, tout en favorisant l'épanouissement de nouvelles formes d'organisation et de cohésion à toutes les échelles géographiques (locale, régionale, nationale et supranationale). Nous nous intéressons ici particulièrement à l'organisation des réponses territoriales, notamment régionales et locales, face aux défis de la mondialisation, en prenant le cas français comme assez typique de l'ampleur des enjeux.

1.1 Une vision renouvelée des territoires infra-nationaux

En effet, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la France a cherché très longtemps à maintenir son modèle original de gouvernance, marqué par l'idée d'Etat-nation (cf. Jepperson 2000 pour une présentation des grands types de gouvernance), le principe d'égalité, en particulier territoriale, et des formes assez centralisées d'organisation – dans les principes sinon toujours dans les réalisations (Crespy, Héraud, Perry, 2007).

L'approche française traditionnelle du développement régional a longtemps été marquée par la culture de l'aménagement du territoire. C'est donc une véritable révolution qui marque les années 2000, avec l'adoption d'un modèle plus compétitif qu'égalitaire et visant « l'excellence territoriale », en phase avec les nouvelles orientations européennes dans le cadre de l'Europe de la connaissance (Héraud, 2003). Sous l'influence de ce changement de philosophie politique, aussi bien que du nouveau contexte de l'économie globalisée, le système de régulation territorial national entre alors en tension. Il faut souligner que ce système n'est pas seulement piloté par des politiques et influences nationales, communautaires (UE) et mondiales, mais aussi largement déterminé par les initiatives locales d'acteurs que l'on peut appeler des « développeurs du territoire » (Kahn, 2001). La figure de l'acteur public du développement territorial semble universelle, et même dans un pays traditionnellement centraliste et égalitaire comme la France, cet acteur a introduit de facto des différenciations notables de modes de développement entre régions. Le nouveau contexte global et compétitif met certainement encore plus en valeur les instances et individus relevant de cette fonction locale, mais d'une manière renouvelée et parfois problématique.

Une approche empirique des interventions permet d'observer que l'action publique régionale est engagée dans un processus probablement utile mais sans fin et empreint de contradictions. Elle s'emploie à maintenir la viabilité économique et sociale d'un espace régional constamment menacé de déséquilibres (déclassements, restructurations, délocalisations d'entreprises) tout en encourageant sa participation à une concurrence généralisée des territoires. Tout se passe comme si les régions, convaincues de maintenir leur identité et leur viabilité principalement en renforçant les performances économiques des entreprises qu'elles accueillent, participaient en fait au climat général de concurrence, en cherchant à capter des flux économiques grâce à un marketing territorial offensif. Après avoir rappelé l'importance croissante du local dans une économie de plus en plus globalisée, nous tenterons d'analyser le rôle des acteurs du développement régional, en tenant compte du cadre juridique et

réglementaire (sur le cas français) et en montrant quels sont les principaux modèles généraux envisageables.

1.2 L'importance réaffirmée du local et de ses acteurs spécifiques

S'il est admis que le pouvoir d'action économique des régions est limité dans une économie globalisée, on reconnaît également que ce pouvoir n'est pas nul, que la globalisation appelle une organisation de plus en plus territorialisée (Pecqueur 2007) et que certaines régions ont montré une plus grande capacité d'adaptation à ces nouvelles contraintes (Benko & Lipietz 1993, 2000 ; Morvan 1994 ; Pecqueur 1996, Courlet 2001 ; Amin & Thrift 2001). De sorte que depuis la réhabilitation par Giacomo Beccatini de « *l'atmosphère industrielle marshallienne* », la science régionale s'est enrichie de concepts qui désignent des modalités d'organisation spatiale et régionale singulières (districts industriel ou culturel, cluster, SPL, milieu innovateur, espace régional actif, région apprenante, RIS, etc.) et de nouvelles approches théoriques : « *l'économie régionale évolutionniste* » (M. Storper 1996), « *la proximité institutionnelle* » Gilly & Torre (2000), « *les régimes territoriaux* » (Palard & Itçaina 2007), etc.

Pour ce qui nous concerne ici, les espaces infra-nationaux (*régions* au sens large) apparaissent comme des arènes significatives où entreprises et acteurs institutionnels de tous niveaux déploient leurs stratégies, mais ils s'incarnent aussi dans des acteurs spécifiques. Ces « acteurs publics du développement territorial » se retrouvent partout dans le monde, même si c'est à des degrés variables (Greffé 1989, 2002 ; Demazière 1996, 2004). L'action des structures locales et régionales de développement se situe entre celle des acteurs micro-économiques (entreprises, ménages) et celle des institutions nationales ou internationales de politique économique. Il n'existe pas un seul projet économique auquel elles ne soient aujourd'hui associées. La préoccupation centrale de ces acteurs est d'assurer à leurs territoires une viabilité socio-économique, de garantir sur un espace donné une certaine croissance et un certain niveau d'emploi, de transformer cette croissance en développement territorial, ce qui sous-entend une dimension affirmée de cohésion. Au niveau local, le développement n'est pas de la même nature qu'au niveau national. Il implique des dimensions supplémentaire : la répartition, l'entretien de ressources spécifiques (Greffé 2002, Camagni 2002, Lung 2007). A un niveau géographique fin, le développement économique prend un sens différent qui implique non seulement la création de valeur mais aussi une adéquation entre les objectifs économiques de l'entreprise et les besoins du territoire entendu comme une communauté d'individus établie sur un espace géographique et doté de nombreuses institutions chargées d'organiser en pratique tous les aspects de la vie courante.

Terminons sur ce point avec une remarque de fond. Malgré leur importance empirique, les acteurs du développement local sont généralement ignorés par l'analyse économique. La raison est sans doute que leur fonction pose un problème théorique implicite. S'il existe de très nombreuses propositions de théories candidates à la prise en compte des acteurs locaux de développement territorial (théorie néo-institutionnaliste, théories de l'action collective, théories de la régulation territoriale), très peu en réalité sont susceptibles d'intégrer l'action de ces entités de façon satisfaisante. Le problème réside dans la double difficulté que posent à l'analyse économique la notion de territoire et la notion d'acteur local. Une des difficultés majeures est clairement le statut théorique de la notion de concurrence des territoires. La compétition, qui est considérée comme un objectif souhaitable entre entreprises au nom de l'optimum collectif (véritable axiome de la vulgate libérale), n'est généralement pas perçue comme légitime entre collectivités par les auteurs qui s'inscrivent dans le courant principal de

l'économie publique (Gérard-Varet, 1998), Or cette compétition constitue bien le quotidien de tout un ensemble de responsables territoriaux.

1.3 Le cas particulier des régions françaises

L'action économique régionale en France s'inscrit dans un cadre historique, juridique et institutionnel particulier. Il y a, dans ce pays (comme dans toutes les démocraties analogues), toute une série de structures politico-administratives emboîtées entre l'Etat central et les collectivités locales. Mais, à la grande différence des pays fédéraux, aucun niveau inférieur ne peut prétendre à une pleine autonomie de gouvernance et les compétences partielles de chaque niveau ne sont pas parfaitement définies, en l'absence d'un schéma explicite de subsidiarité. De plus, à la différence de la plupart des pays de taille comparable, décentralisés ou non, il existe une grande multiplicité de niveaux (régions, départements, structures intercommunales, communes). Le projet de suppression de l'échelon départemental (lequel remonte à la Révolution Française) fait régulièrement débat, mais les résistances politiques du fait de leurs élus constituent un obstacle considérable à cette réforme, outre un curieux attachement identitaire des citoyens sur certaines fonctions ou symboles départementaux. Pour ce qui est des communes (autre héritage de la Révolution), il y a 36 000 en France, soit autant que dans le reste de l'Europe des 15, et chaque maire a la légitimité politique d'un élu et des compétences importantes a priori quelle que soit la taille de la commune ! Mais pour compenser les inégalités et inefficacités de fait du niveau de gouvernance « local », le système français a introduit une multitude de structures inter-communales comme les communautés de communes (CDC) en milieu rural ou des communautés urbaines (CU) ou d'agglomérations. La carte des périmètres institutionnels s'est encore compliquée avec l'introduction dans les années 90 de territoires de projet comme les « pays » à un niveau infra-départemental, voire à cheval sur des départements. On ne peut pas dire que la gouvernance des territoires s'en trouve simplifiée, mais cette évolution marque une volonté d'auto-organisation proche du terrain et illustre un certain recul de l'Etat central planificateur.

Le rôle des régions françaises (au nombre de 22 en France métropolitaine, et correspondant au niveau de nomenclature européenne NUTS-2), qui ont logiquement vocation à constituer l'élément clé de la décentralisation, est particulièrement complexe dans un tel contexte. Elles ne sont pas les seules collectivités territoriales à disposer de la compétence économique. Il s'agit de la capacité d'intervention économique et par extension de certaines actions qui peuvent y concourir comme les politiques de recherche et d'innovation. La compétence économique existe aussi pour les structures de coopération intercommunales (ce qui est typiquement le cas pour les communautés d'agglomération) et est également couramment exercée par les deux autres collectivités territoriales que sont le département et la commune. Notre choix de la circonscription administrative régionale parmi les trois collectivités territoriales françaises, pour apprécier les grandes tendances d'évolution des politiques de développement décentralisées, n'est pas neutre mais n'est pas injustifié. La justification est double. D'abord, la région (homogène, polarisée ou planifiée) est, depuis la typologie de Perroux et Boudeville, le concept spatial de référence de la science régionale. Ensuite, elle est depuis son origine, et tout au long de ses transformations successives⁴, le périmètre de référence en France pour les initiatives économiques et les politiques économiques déconcentrés et décentralisées. La deuxième vague de la décentralisation (2003-2006) a

⁴ On peut résumer ainsi le long processus de la genèse des régions françaises : *les régions Clémentel* en 1919, les *CAR* en 1955, *les régions de programme* en 1956, les « *régions De Gaulle* » en 1958, les *CODER* en 1964, les *EPR* en 1972, et finalement les *Régions*, collectivités territoriales de plein droit en 1982 (avec des conseillers régionaux élus).

confirmé la *Région* dans son rôle de coordination en matière d'action économique. Dans ce contexte, elle peut décider d'adopter un *schéma régional de développement économique* (SRDE) et il lui est confié, par délégation de l'Etat, l'attribution de tout ou partie des aides que ce dernier met en œuvre au profit des entreprises et qui font l'objet d'une gestion déconcentrée. Elles consacrent actuellement en moyenne 12 % de leur budget à l'action économique.

En résumé, les régions françaises, qui sont les plus jeunes collectivités territoriales et sont dotées de budgets modestes (20 milliards € en 2004 soit 13 % du budget global des collectivités), ont toujours eu une vocation économique et se voient attribuer aujourd'hui les compétences les plus larges en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Le Président du Conseil régional est aussi officiellement chef de file lors des négociations Etat-Région pour la planification des dépenses publiques sur le territoire régional, lors de l'établissement du Contrat de Projet Etat-Région (CPER). Même si les départements et les communes sont associés à la partie régionale du financement des investissements publics (infrastructures économiques, de recherche, d'éducation, etc.), c'est le Président de région qui négocie l'ensemble des actions et leur financement *in fine* avec le Préfet de région qui représente l'Etat central dans le territoire.

1.4 Les évolutions qui conditionnent les interventions économiques des régions

Alors que les régions françaises disposent de moyens limités pour concevoir une action économique efficace (production de biens publics, redistribution, stabilisation), elles font paradoxalement face à des mutations et des pressions considérables, car l'Etat a désormais tendance à déléguer la gestion de beaucoup de missions publiques aux collectivités en se cantonnant davantage dans un rôle d'arbitre. Cette évolution du système centraliste vers une gouvernance multi-niveaux complexe (et inachevée) est un fait marquant de l'époque actuelle dans l'histoire institutionnelle du pays. Elle se déroule à une vitesse que la plupart des citoyens ne mesurent pas pleinement. De plus, il ne s'agit pas que d'un épiphénomène français, si l'on en juge par l'émergence de toute une littérature internationale sur la gouvernance multi-niveaux (Hooghe, Marks, 2003 ; Bache, Flinders, 2004 ; Uyarra, Koschatzky, Héraud, 2007).

Les contraintes de la globalisation se rajoutent pour compliquer l'exercice. Ces dernières se traduisent invariablement par des effets que les territoires doivent en dernière instance gérer. Précisons quelques uns des effets qui affectent de manière assez rude les espaces régionaux :

- Les emplois et les investissements sont plus volatiles que par le passé. A une échelle régionale ou locale (typiquement, sur les territoires en restructuration industrielle), il est assez facile de constater les évolutions générées par la mondialisation et ses effets concrets sur le tissu socioéconomique. On observe une versatilité accrue des structures économiques, avec un turn-over important des firmes et des spécialités dans une région donnée. Dans les régions ouvertes à l'international, les restructurations et délocalisations d'entreprises sont fréquentes, avec comme conséquence des variations du niveau de l'emploi, des ruptures d'adéquation des qualifications de la main d'œuvre locale à l'emploi potentiel, etc.
- Même lorsqu'une région bénéficie de la présence d'une masse critique de firmes, les retombées économiques pour les territoires ne sont plus automatiques. Les raisons d'une « perte en ligne » concernant les effets de diffusion et d'entraînement sont nombreuses et complexes. Elles tiennent à la fois aux fuites sur la fiscalité et à la faiblesse de l'ancrage territorial des chaînes de valeur. D'une façon générale, la

globalisation impacte l'emploi généré par les activités directement ou via la sous-traitance locale, elle perturbe le tissu social, et peut affaiblir tout l'hinterland d'une implantation industrielle majeure. La tendance partout observée à la spécialisation et la concentration spatiales génère une organisation résiliente ou en archipels (réseaux territorialisés), qui « shunte » certains territoires comme le montrent les travaux de Pierre Veltz. En 20 ans nous sommes passés (sans toujours en prendre pleinement conscience) du modèle du développement local à un nouveau modèle d'intégration des territoires à l'économie mondiale. En fait, le territoire est mis au service du système productif mondial. Cela ne signifie pas qu'il y perde forcément, mais la vision spontanée des responsables régionaux à considérer leur territoire administratif comme un système complet est de moins en moins pertinente. Traditionnellement, l'économie d'une région ou d'une métropole se définissait par les activités hébergées et leurs articulations aux autres fonctions du système territorial. Il faut maintenant corriger le modèle en pensant d'abord certaines activités majeures comme des nœuds locaux de réseaux globaux. Mais il faut simultanément prendre soin des équilibres locaux, ignorés par la logique globale même si cette dernière en bénéficie indirectement - équilibres qui sont de, surcroît, de moins en moins gérés par l'Etat central.

- Dans le contexte actuel d'une économie davantage fondée sur la connaissance, les technologies nouvelles et les fonctions stratégiques d'entreprises, on assiste à une concentration spatiale des richesses ainsi que des difficultés dans les métropoles. On observe des phénomènes croissants de ségrégation urbaine (Maurin, 2004). Schématiquement les fonctions métropolitaines sont doubles : attractivité des activités tertiaires nobles et gestion de l'exclusion dans les habitats concentrés en banlieue. Les politiques européennes qui mettent les territoires d'excellence au cœur du dispositif d'innovation dans l'esprit du Sommet de Lisbonne de 2000 (El Ouardighi, Héraud, Kahn, 2006), généralement relayées par les politiques nationales comme les politiques de clusters (DATAR, 2005), renforcent ces tendances à la concentration. Simultanément, les attentes des entreprises vis-à-vis des territoires sont plus importantes que par le passé. L'ancrage territorial des firmes est conditionné par l'existence de multiples services publics et privés de qualité internationale, par des avantages comparatifs avérés ou encore par la possibilité de bénéficier de ressources spécifiques et d'externalités positives. La question des besoins en connaissances, infrastructures technologiques, qualifications et formation professionnelles, etc., est de plus en plus réglée via des politiques de clusters (pôles régionaux d'excellence ou de compétitivité) qui résultent comme nous l'avons évoqué d'initiatives conjointes des responsables locaux/régionaux avec l'aide ou l'impulsion des niveaux national et européen. Les premières évaluations du fonctionnement de cette génération récente de politiques territoriales (voir par exemple Weil, Fen Chong, 2008) sont riches d'enseignement sur les promesses et difficultés de l'exercice.

En conclusion, face à ces multiples obligations et contraintes, les institutions régionales se dotent de services de plus en plus spécialisés et font elles aussi l'objet de transformations significatives. Mais les institutions locales insuffisamment réactives (ou qui supportent l'inertie d'une organisation socioculturelle inadaptée) resteront pénalisées.⁵

⁵ L'Union Européenne, qui souhaite asseoir sa politique structurelle sur des régions fortes et actives, incite toutes les administrations régionales à mettre en place de véritables stratégies d'innovation. Comme les régions françaises n'apparaissaient pas comme les meilleurs élèves de la classe européenne, une opération5 conjointe avec l'Etat français a été lancée en 2007 pour forcer l'échelon régional (les collectivités régionales en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat) à réaliser un diagnostic sérieux du système d'innovation et à préparer un

2. L'Alsace entre développement exogène et endogène

L'Alsace (1,774 millions d'habitants en 2003) limitrophe de l'Allemagne et de la Suisse, est parmi les 22 régions métropolitaines françaises, celle dont la superficie est la plus petite (8 280 km²) et dont la densité parmi les plus fortes en France. Constituée initialement d'une mosaïque de territoires largement indépendants, cette petite région frontalière a connu une histoire des plus tourmentée⁶. Face à ces bouleversements, l'Alsace a constamment opposé une forme d'autonomie politique qui s'est souvent affirmé, selon les historiens, par le développement d'activités fortement exportatrices et la promotion des échanges commerciaux.

2.1 Le développement économique alsacien dans une perspective historique

Plus que toute autre région française, l'Alsace a pratiqué des années 50 aux années 90 une politique consistant à accueillir des investissements internationaux. Le choix d'un modèle de développement exogène fondé sur l'attractivité et l'insertion dans le commerce international, qui fut une réussite dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle, en particulier en matière d'emploi, était cohérente avec la situation objective d'un territoire situé aux marges du système national. Aux marges, l'Alsace s'y trouve à deux titres au moins. L'Etat colbertiste (au sens moderne du terme, en particulier tel qu'il s'exprime dans le complexe militaro-industriel, puis dans le système national d'innovation que décrit bien Chaisney (1993) et dont Mustar, Larédo (2002) analysent le processus de disparition en cours) a toujours évité de localiser des activités stratégiques et de favoriser le développement des champions nationaux dans une zone considérée un peu comme un glacis militaire. Par contre, dès que les conflits des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont cessé et que la construction européenne a ouvert les frontières nationales, la situation géographique frontalière a favorisé une économie transfrontalière intense dans le bassin du Rhin supérieur. L'Alsace a de fait modifié opportunément sa trajectoire économique lorsqu'elle a considéré entre 1950 et 1954 qu'elle ne pouvait attendre son salut que de ses propres initiatives. L'Alsace a accueilli des établissements industriels allemands et suisses, elle a travaillé de plus en plus en sous-traitance pour des groupes situés dans les régions étrangères proches particulièrement dynamiques dans la période d'après-guerre et elle y a trouvé aussi de l'emploi pour une importante population de travailleurs frontaliers. Ce modèle s'est aussi progressivement étendu à de plus vastes horizons, puisque les années 80 ont vu arriver des flux d'IDI de provenance lointaine, attirés par une politique habile des comités d'expansion régionaux⁷.

Le dispositif promotion-prospection des investisseurs internationaux, inauguré en 1954 a vu jusqu'en 1998 ses moyens (budget de prospection, antennes permanentes à l'étranger, partenariats, opérations ponctuelles) et son rayon d'action, progresser pour capter les vagues régulières d'investissements internationaux européens (notamment allemands et suisses), nord-américains, puis japonais à partir du milieu des années 80. On peut affirmer que la région Alsace a de facto opté à partir des années 50 pour un modèle de développement qui

plan d'action en faisant les arbitrages politiques nécessaires. Cette action a été coordonnée par l'ADIT (voir Prager, 2008).

⁶ Après un rattachement tardif au Royaume de France (entre 1648 et 1681) elle a changé à de nombreuses reprises de nationalité : quatre fois en 75 ans, à savoir en 1871, 1918, 1940 et 1945.

⁷ Il s'agit du Comité d'étude et d'action pour l'économie alsacienne (la première brochure de promotion des zones d'activité bas-rhinoise à l'attention des investisseurs allemands fut réalisée par René Urich, son secrétaire général, en 1954), puis des deux comités d'expansion départementaux (ADIRA et CAHR) qui ont joué en Alsace un rôle essentiel dans l'effort de prospection du capital international.

s'inscrit dans sa tradition culturelle d'ouverture aux influences extérieures et de maintien des échanges économiques au-delà des conflits internationaux. Ce modèle fondé sur l'appel aux investissements internationaux a prévalu pendant un demi-siècle. Les flux d'investissement se cumulant pour constituer des stocks, l'Alsace était jusqu'à ces dernières années, au vu de nombreux indicateurs régionaux pondérés par la population (emploi, montant des investissements, nombre d'entreprises), la première région de France pour l'accueil de firmes industrielles à capitaux étrangers (El Ouardighi, Kahn 2003).

Le modèle exogène a fonctionné de manière très satisfaisante jusqu'au tout début des années 2000. Mais il présentait un risque potentiel que dénonçait déjà Kleinschmager (1986, p.48): « *L'économie alsacienne n'existe plus. Entendons-nous bien, l'économie alsacienne en tant que système autonome développant à partir du niveau régional des stratégies propres s'appuyant sur un patronat régional est morte au détour des années 1960. Les principales entreprises régionales reçoivent aujourd'hui leurs impulsions de l'extérieur,..., Une nouvelle économie régionale s'est mise en place, ...* ». Ce modèle n'aura finalement pas tenu plus de quarante ans. Non pas que l'économie alsacienne ait retrouvé une large autonomie, mais la stratégie d'attractivité ne fonctionne plus de façon aussi efficace et d'autres stratégies de nature plus endogène sont mises en place. Les sections suivantes s'efforcent d'analyser les causes de ce dysfonctionnement récent du modèle exogène, d'en mesurer l'étendue, avant de présenter ce qui peut être considéré comme les prémices du nouveau régime de développement.

2.2 La faiblesse soudaine du modèle exogène

Il apparaît avant tout nécessaire de définir de manière plus précise ce modèle, en le replaçant par rapport à d'autres stratégies territoriales. En s'appuyant sur la réflexion d'Aydalet (1985), on peut considérer des modèles régionaux de développement correspondant à trois grands types de théories:

- La théorie du développement par *les filières de production* est associée le plus souvent à une spécialisation sectorielle: un secteur moteur diffuse à partir d'un pôle géographique (pôles de développement, lieux centraux) et entraîne en théorie le développement du reste de l'économie et du territoire.
- La théorie du *développement exogène* désigne les politiques régionales d'attractivité principalement fondées sur l'appel aux investisseurs internationaux ou d'activités tournées vers l'extérieur. Cette vision est en rapport avec la théorie de la base – la distinction entre les activités basiques (« export base ») et les activités résidentielles qui satisfont une demande locale. La politique consiste alors à renforcer les avantages comparatifs du territoire pour attirer des activités basiques et à promouvoir ces atouts par un effort de communication adapté.
- La théorie du *développement endogène* (auto-développement ou développement local) regroupe une vaste famille de politiques de valorisation des ressources disponibles, matérielles ou immatérielles, pour créer des activités nouvelles autant que renforcer la compétitivité des activités existantes. Ce type de stratégie passe de plus en plus par la reconnaissance des compétences cognitives distinctives du territoire en appui des politiques de soutien à la modernisation, à l'innovation, à la création d'entreprises, etc.

Des trois modèles, l'exogène est souvent présenté comme le « degré zéro » des politiques de développement (Veltz 2002, Lévesque 2007) parce qu'il a pu consister, par le passé, pour certaines régions ou certains pays en développement, à attendre, plus ou moins passivement,

l'arrivée d'investisseurs. On ne peut pas être aussi critique dans le cas alsacien, car cette stratégie a été clairement construite et menée avec intelligence. Il se trouve simplement qu'elle ne fonctionne plus aussi bien et qu'elle a entraîné des conséquences gênantes. Ainsi:

- Les politiques exogènes capables de créer des emplois de faible qualification, sont devenues de moins en moins praticables, en tout cas dans les régions à la fois riches et insuffisamment « technologiques » comme l'Alsace. Les investissements internationalement mobiles restent très présents⁸ et les économies locales n'ont jamais été aussi ouvertes à l'international, mais les IDI favorisent soit les territoires dont les coûts de main-d'œuvre sont faibles, soit ceux dont les performances cognitives et technologiques sont très élevées.
- Le succès passé de la politique d'attractivité alsacienne a eu quelques effets secondaires négatifs. Par exemple, à une époque où les jeunes qui entraient sur le marché du travail n'avaient aucun mal à trouver de l'emploi (le taux de chômage régional était jusqu'à deux fois moins élevé que dans le reste de la France), l'incitation à poursuivre les études était faible et la région se retrouve de nos jours avec une population de travailleurs insuffisamment qualifiés. Quant aux entreprises qui pour beaucoup travaillaient en sous-traitance dans un contexte longtemps très favorable, elles sont actuellement confrontées à des stratégies imprévues de redéploiement de leurs grands donneurs d'ordres à l'échelle mondiale et regrettent de ne pas avoir développé de produits davantage différenciés et construit les stratégies commerciales autonomes correspondantes.

2.3 L'obligation de repenser l'équilibre entre développement exogène et endogène

Dans ses démarches de prospection et d'aide aux implantations, la région Alsace n'a pas ciblé une catégorie particulière d'investissement. Son tissu économique est par conséquent très hétérogène et diversifié, ce qui est potentiellement à la fois un avantage et un inconvénient. Il est constitué d'entreprises familiales indépendantes souvent sous-capitalisées et d'établissements (environ 600) de FMN qui sont venues renouveler le tissu des activités régionales traditionnelles (électricité, électronique, pharmacie, chimie). L'économie alsacienne présente de ce fait un portefeuille d'activités très diversifié et un grand nombre de secteurs de spécialisation : agro-alimentaire, mécanique, automobile, industries électriques, pharmacie, chimie (INSEE, 2002). Comme dans les autres régions françaises, la part des services dans l'économie régionale est allée en s'accroissant au fil des dernières années, mais elle reste inférieure à la moyenne nationale. De plus, la présence de SFIC (services aux entreprises à fort contenu en connaissances) est relativement limitée dans la région. Longtemps ce déficit d'emplois tertiaire et d'emplois stratégiques très qualifiés était compensé par l'abondance d'emplois industriels.

Les grands axes de la politique régionale n'ont pas fondamentalement évolué jusqu'en 1999, même si de nouveaux outils sont régulièrement venus s'ajouter : pépinières d'entreprises, politique de soutien aux filières, outils régionaux de financement et de capital risque. Les contrats de plan Etat-Région successifs (1984-1988 ; 1989-1993 ; 1994-1999) vont tous confirmer la priorité des grandes orientations exogènes de la politique régionale : le renforcement des infrastructures de transport (réseau, fluvial, aérien, routier et ferroviaire), l'ouverture vers l'Europe, notamment rhénane, par un soutien à la coopération

⁸ Les IDI ne sont pas moins nombreux. Ils sont par contre d'une nature différente. On note en effet une baisse des emplois créés dans le secteur manufacturier que compense une hausse de la part des services. Ces investissements sont très concentrés géographiquement. Il y a peu de création ex nihilo: les extensions et les reprises prennent le pas sur les créations (cf. rapport 2007 de l'AFII).

transfrontalière, et le positionnement international de l'Alsace. Un grand nombre de documents régionaux (notamment élaborés par l'Etat en région) mettra l'accent à partir de la fin des années 90 sur la nécessité de prendre en compte de nouveaux enjeux internes à la région, comme la métropolisation galopante, la gestion de l'occupation des sols et des ressources naturelles, l'aggravation des disparités sociales et risques de paupérisation et d'exclusion. Auparavant ces enjeux n'étaient pas ignorés mais ils n'apparaissaient pas fondamentaux ou prioritaires dans le cadre d'une politique régionale qui se voulait offensive et moderne. L'exercice 2000-2006 amorce une évolution en mettant davantage l'accent sur l'importance pour la compétitivité des entreprises des activités de recherche, mais aussi sur une gestion régionale des ressources naturelles et culturelles⁹.

A partir de 2000 l'attractivité de la région et la compétitivité des firmes industrielles localisées en Alsace ont été fortement réduites par l'élargissement vers l'Est de l'Union Européenne (UE). Les avantages comparatifs de l'Alsace, à savoir une main-d'œuvre rurale et féminine moyennement qualifiée, un ensemble de spécialisations industrielles et une situation géographique avantageuse en Europe sont déclinants (cf. AFII, 2004). L'Alsace ne peut désormais plus revendiquer des salaires compétitifs et une parfaite centralité suite aux élargissements de 2004 et 2007. Les investissements internationalement mobiles plus rares et plus capitalistiques sont convoités par de nombreuses régions dont certaines disposent de dispositifs plus incitatifs, particulièrement en Irlande, Grande-Bretagne, Pays-Bas ou Belgique. En conséquence de quoi, le modèle socioéconomique de production et du vivre ensemble auquel s'est longtemps référée l'Alsace, à savoir le modèle rhénan popularisé par Michel Albert¹⁰, est mis à mal. Ce qui conduit à engager une réflexion de type politique sur un nouveau mode de développement. Ce dernier n'apparaîtra qu'après une période de transition dont la durée est difficile à prévoir. On peut d'ores et déjà considérer qu'il s'appuiera davantage sur les capacités d'innovation, sur l'économie de la connaissance et sur une mobilisation du potentiel scientifique et éducatif régional. Pour l'heure, les entreprises alsaciennes, si elles apparaissent comme innovant volontiers (Héraud et al. 1993, 2000) n'investissent que faiblement dans les activités de R-D et sont dans l'ensemble positionnées sur les moyennes technologies. D'une façon générale, l'innovation dans les entreprises alsaciennes correspond à un mode incrémental et concerne davantage les processus que les produits (Héraud *et al.* 1993 ; 2000 ; Muller & Schneider 1997 ; Muller & Traxel 1997 ; Zenker 2007). En termes d'inputs et d'outputs d'innovation, l'économie alsacienne présente une image contrastée : le niveau d'emploi de personnel de R-D en entreprises privées est très inférieur à la moyenne nationale, et cependant l'intensité des dépôts de brevets (rapportée à la population régionale) révèle la bonne performance de l'Alsace, en troisième position après Ile de France et Rhône-Alpes (OST 2004 ; Zenker 2007). Les collectivités de la région (Région, départements, Communauté Urbaine de Strasbourg) comptent s'appuyer sur un potentiel scientifique jusqu'ici insuffisamment exploité localement¹¹.

⁹ Les questions et les enjeux de la planification territoriale stratégique en Alsace, Livre Blanc, Contribution de l'Etat, janvier 1996. Contrat de plan Etat-Région 2000-2006

¹⁰ Rappelons que dans *Capitalisme contre capitalisme*, M. Albert présente le modèle « rhénan » qui se caractérise par rapport au capitalisme anglo-saxon (nord-américain) par une conception originale et humaniste de la place de l'homme dans l'entreprise (méthodes de gestion, qualité, participation, relations durables basées sur la confiance et la loyauté) et de la place de l'entreprise (et du marché) dans la société.

¹¹ L'Alsace constitue un pôle de recherche fondamental de premier plan en France, notamment dans les domaines de la chimie et des sciences de la vie, qui résulte de l'implantation forte de la recherche publique, notamment du CNRS, ainsi que de la présence de quatre universités (dont trois sont appelées prochainement à fusionner, parmi lesquelles l'Université Louis Pasteur de renommée mondiale) totalisant environ 65 000 étudiants.

2.4 L'évolution de la perception de leur environnement d'innovation par les entreprises alsaciennes

S'attacher à la perception qu'ont les entreprises de leur environnement d'innovation régional permet d'introduire une dimension subjective et individuelle dans l'analyse des rapports entre processus d'innovation et ancrage territorial. Il devient ainsi possible de définir le contexte régional comme la façon dont les entreprises perçoivent leur environnement immédiat (Zenker, 2007). L'objectif est ici de faire la preuve des changements à l'œuvre dans le cas de l'Alsace – à savoir et comme exposé précédemment un glissement progressif d'un modèle de développement exogène vers un modèle endogène – à l'aide de résultats empiriques. Le concept de perception fait référence à un type de communication spécifique entre un individu et son environnement: un stimulus en provenance de l'environnement atteint les organes sensoriels et génère un transfert de l'information vers le cerveau. L'information résultant du stimulus est comparée avec les structures disponibles, menant au processus d'attribution du sens (Downs et Stea, 1974, Harré, 2002). Sur cette base se forme la représentation subjective qu'un individu a de son environnement. Cette vision impliquant une représentation subjective ne se réfère pas exclusivement au stimulus, mais couvre également la démarche cognitive ainsi que les processus d'apprentissage. Pour qu'un stimulus puisse être perçu, il doit être sélectionné parmi d'autres stimuli (Prinz, 1990). En s'inspirant de la psychologie de la perception, la géographie de la perception trace une grande "boucle" de la perception et du comportement qui peut être décrite comme suit : un individu perçoit l'information ou les stimuli via ses organes sensoriels et – suite à un processus de sélection – compare et relie ces données au savoir et à l'expérience préalablement acquis, lesquels se sont constitués au cours d'actions ou de perceptions antérieures. La transformation de cette information conduit à une représentation subjective de la réalité, laquelle, à son tour, influencera les décisions de cet individu. Évidemment, les perceptions sont intrinsèquement individuelles; cependant, on considère que les membres d'un groupe social donné auront (en partie) des perceptions similaires. En ce sens, le portrait que l'on dresse de l'environnement est perpétuellement modifié par les nouvelles informations traitées, par l'expérience accumulée et par les processus d'apprentissage (Gold 1980; Raffelsiefer 2000; Fliedner 1993).

Dans le cadre de la présente analyse, l'environnement régional d'innovation par les entreprises alsacienne est ramenée trois axes principaux: (i) la main d'œuvre locale ; (ii) scientifique et technologique ; et (iii)le climat d'innovation local. A cette fin, l'évolution des perceptions d'un échantillon d'entreprises alsaciennes innovantes sur près d'une décennie est observée et analysée. Cet échantillon comporte 43 entreprises (dont 25 PME manufacturières et 18 entreprises de services de type SFIC¹²) qui ont été interrogées à deux moments dans le temps, à savoir en en 1995 et en 2004 (soit à environ 10 ans d'écart). Ces entreprises étaient toutes **innovantes** en 1995 et ont - bien entendu - toutes survécues sur cette période. Le double biais statistique que contient cet échantillon est volontaire pour deux raisons. Tout d'abord, les changements supposés affecter l'économie et le modèle de développement dominant en Alsace sur la dernière décennie ne peuvent de facto qu'être mesuré auprès

¹² Les SFIC (ou KIBS : *knowledge-intensive business services* en anglais) peuvent être définies comme des firmes proposant des services dits "professionnels" à d'autres entreprises ou organisations. L'une des caractéristiques majeures des SFIC réside dans le fait que leurs prestations reposent généralement sur une expertise forte dans un domaine précis. Les activités des SFIC recouvrent typiquement des domaines tels les services liés aux technologies de l'information et de la communication, les services de R-D, le conseil dans les domaines techniques, juridiques, fiscaux, financiers ou managériaux ou encore le soutien au marketing et à la communication d'entreprise. Pour un survol des relations entre et SFIC voir Muller et Doloreux (2008).

d'entreprises " survivantes ". La seconde raison tient au fait que la question de la perception de l'environnement régional d'innovation se pose avec davantage d'acuité pour les entreprises faisant volontairement l'effort d'innover que pour celles qui se déclarent non innovantes. Les principaux résultats portant sur évolution de la perception de leur environnement d'innovation régional d'innovation par ces entreprises sont présentés dans le tableau 1. Ces résultats peuvent être résumés comme suit :

- le climat régional d'innovation était perçu en 1995 comme favorable par seulement 35% des entreprises de l'échantillon contre plus de 51% en 2004,
- la proportion d'entreprise considérant la main d'œuvre régionale comme un facteur favorable à l'innovation a quasiment doublé sur la même période (passant d'environ 30 % à près de 56%),
- enfin, l'infrastructure régionale de recherche et de technologie était perçue initialement comme un facteur favorable à l'innovation par moins d'une entreprise sur cinq (16% en 1995) alors que c'est le cas pour la majeure partie de l'échantillon (58%) en 2004.

De surcroît, fait extrêmement révélateur à notre sens du passage d'un modèle de développement exogène à un modèle davantage endogène de par sa nature, seulement un quart (24 %) des entreprises de l'échantillon entretenaient des relations avec des instituts de recherche en 1995, alors qu'en 2004 c'est le cas d'une entreprise sur deux (51%).

Tableau 1: Evolution des perceptions entre 1995 et 2004

Perceptions positives des facteurs régionaux suivants par les entreprises interrogées (n = 43)	1995	2004
<i>Climat régional d'innovation</i>	35 %	51 %
<i>Main d'œuvre locale</i>	30 %	56 %
<i>Infrastructure de recherche et de technologie</i>	16 %	58 %

Ces changements profonds au cours d'une décennie valident très clairement l'hypothèse d'une nouvelle orientation du développement régional en Alsace. En effet, l'évolution de la perception de l'environnement d'innovation par les entreprises reflète (et renforce) les mutations en cours. Ceci permet de suggérer, comme dans un jeu de miroir, une double vision de la réalité du territoire par d'une part les responsables politico-administratifs de son développement et d'autre part les acteurs économiques principaux - à savoir les entreprises - de la qualité de l'environnement économique et institutionnel. D'une façon plus générale, ces observations peuvent être interprétées comme le signe (non nécessairement suffisant à lui seul) de l'émergence d'un nouveau modèle régional de développement de l'Alsace: un développement par la connaissance. Dans cette optique, une implication notable pour les politiques d'accompagnement de cette forme de développement endogène, consisterait notamment en un soutien accru aux entreprises innovantes et en une meilleure articulation des actifs disponibles, comme par exemple la valorisation de la recherche académique existante (qui jusqu'alors était peu exploitée localement, cf. Héraud et al, 1993, Héraud, 2000).

Conclusion

L'hypothèse de départ de cet article est que le développement régional à long terme est la résultante d'une situation initiale au sein d'un système national, sur laquelle s'applique une action économique locale dont la logique est elle-même plus ou moins cohérente avec cette situation. À travers l'exemple de l'Alsace, nous nous sommes efforcés de décrypter certains changements affectant à notre sens la nature et l'évolution de l'action économique régionale.

Plus précisément, et dans le contexte d'une économie globalisée mettant toujours davantage les territoires en concurrence, se pose la question des modèles de développement dont s'inspirent (explicitement ou implicitement) les autorités régionales pour mettre en oeuvre la stratégie qu'elles ont éventuellement choisie. Dans le cas de l'Alsace, il apparaît que cette région est devenue dans la seconde moitié du XXème siècle un exemple emblématique du modèle du développement régional exogène par l'investissement direct international (IDI), mais que s'y développe actuellement un modèle alternatif de développement, plus endogène et remettant au centre du développement territorial la connaissance et la créativité. Les résultats empiriques portant sur l'évolution de la perception par les entreprises alsaciennes innovantes de leur environnement d'innovation permettent de valider l'hypothèse d'une nouvelle orientation du développement régional.

En établissant comme dans un jeu de miroir, la double vision de la réalité du territoire : la perspective stratégique des responsables politico-administratifs ; et la perception qu'ont les acteurs économiques de la qualité de l'environnement économique et institutionnel, les observations empiriques mises en avant dans cet article sont susceptibles de nourrir de futures réflexions destinées à accompagner les infléchissements des politiques publiques et des stratégies d'acteurs telles qu'elles étaient pratiquées jusqu'à lors dans la plupart des régions françaises (et européennes). En effet, et dans une certaine mesure, il peut être considéré que dans le cas de l'Alsace, ce modèle alternatif remettant au centre du développement territorial la connaissance et la créativité trouve d'ores et déjà sa traduction dans :

- la volonté affichée de la part des autorités politiques alsaciennes – et tout particulièrement de la Région Alsace – de faire de la recherche et de l'innovation l'axe principal (il est même question de «fers de lance de l'économie régionale») du développement présent et futur (Région Alsace, 2006) ;
- les espoirs reposant sur la fusion des trois universités strasbourgeoises au 1^{er} janvier 2009 afin de constituer de par sa taille le plus grand pôle universitaire français, et ce dans un contexte de compétition mondiale des universités (et dont l'emblématique et controversé "classement de Shanghai" n'est qu'un des nombreux avatars) ;
- les prémisses de l'émergence d'un «espace économique, politique et scientifique du Rhin Supérieur » (ou Région Métropolitaine du Rhin Supérieur) zone transfrontalière associant la France, l'Allemagne et la Suisse (au travers notamment de l'Alsace, de la partie occidentale du Bade-Wurtemberg et du canton de Bâle) où sans conteste l'idée même de développement endogène constitue la pierre d'angle des efforts entrepris de part et d'autre du Rhin.

Références bibliographiques

- AFII (2004), « L'Alsace face au défi de la globalisation », Etude réalisée avec le soutien financier de la région Alsace.
- Albert, M.(1991), *Capitalisme contre capitalisme*, Paris : Ed. du Seuil
- Amin A.,Thrift N., (2001), *Globalization, institutions and regional development in Europe*, Oxford, UK: Oxford University Press.
- Aydalet, Ph. (1985), *Economie régionale et urbaine*, Paris : Economica
- Bache, I., Flinders, M. (2004) *Multi-level Governance*, Oxford UK: Oxford University Press.
- Benko G., Lipietz A. (1992), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris : PUF, Economie en liberté.
- Benko, G., Lipietz, A. (2000), *La richesse des régions*. La nouvelle géographie socio-économique. Paris : PUF, Economie en liberté.
- Camagni (2002), « Compétitivité territoriale, milieux locaux et apprentissage collectif : une contre-réflexion critique », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°4, (553-578).
- Chesnais, F. (1993), "The French national system of innovation", in R. Nelson (ed.) *National Innovation Systems*, Oxford University Press (192-229).
- Courlet C. (2001), *Territoires et régions, Les grands oubliés du développement économique*, Paris : l'Harmattan.
- Crespy, C., Héraud, J-A., Perry B. (2007) "Multi-level governance, regions and science in France: between competition and equality", *Regional Studies*, Special Issue, Vol.41.8, novembre (1069-1084).
- DATAR (2005), *Les pôles de compétitivité. Observatoire des territoires*. Paris : La Documentation Française.
- Demazière, Ch. (1996), (dir.), *Du local au global, Les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique*, Paris: L'Harmattan.
- Demazière, Ch. (2004), « L'action économique des collectivités territoriales », in B. Ferrandon (dir.), *La politique économique et ses instruments*, Paris : La documentation Française.
- El Ouardighi J., Kahn R.(2003), « Les investissements directs internationaux dans les régions françaises, examen des disparités et des effets régionaux », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* n°3 (396-417).
- El Ouardighi, J., Héraud, J-A., Kahn, R. (2006), "Politique régionale européenne et rôle des collectivités : L'exemple des politiques de recherche et d'innovation », in H. Capron (ed.), *Politique régionale européenne*, Bruxelles : De Boeck (245-273).
- Gérard-Varet L.A. (1998), «Les régions acteurs du développement économique » in E. Dupoirier (dir.), *Régions : la croisée des chemins, perspectives françaises et enjeux européens*, Ed. Presses de sciences (157-170).
- Gilly J-P., Torre, A. (2000), *Dynamiques de proximité*, Paris : L'Harmattan
- Greffé X. (2002), *Le développement local*, Paris : Ed. de l'Aube & Datar
- Greffé X.(1989), *Décentraliser pour l'emploi, Les initiatives locales de développement*, Paris: Economica.
- Héraud, J-A. (2000): Regional Innovation Systems and European Research Policy: Convergence or Misunderstanding? Paper presented at the Fifth Regional Science and Technology Policy Research Symposium (RESTPOR), Kashikojima/Japan, 5-7 September, 1999.
- Héraud, J-A. (2003), "Regional Innovation Systems and European Research Policy: Convergence or Misunderstanding?", *European Planning Studies*, vol.11, N°1 (44-56).
- Héraud, J-A. et al. (1993): Les Réseaux Economiques et Technologiques de l'Industrie Alsacienne. Rapport du BETA à l'intention du Conseil Régional d'Alsace, Strasbourg.
- Hooghe L., Marks, G. (2003) "Unravelling the Central State, but how? Types of multi-level governance", *American Political Science Review* **97** (2), (233-43).
- INSEE (2002) *Tableaux de l'économie alsacienne*.
- Itçaina X., Palard J., Ségas S. (2007), *Régimes territoriaux et développement local*, Rennes: Presses Universitaires de Rennes

- Jepperson R. L. (2000), "Institutional logics: on the constitutive dimensions of the modern nation-state politics", *EUI working papers* RSC 2000/36, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, European University Institute, San Domenico, Firenze (I).
- Kahn R. (2001), « Initiatives territoriales de développement et démocratie locale, l'exemple alsacien dans le contexte du Rhin supérieur », in R. Le Duff, G. Schmidt, (eds.), *Démocratie et management local* (4^e Rencontres Villes-Management), Paris : Dalloz (553-577)
- Kahn R. (2005), « Modèles de développement économique et cultures régionales. La minoration / majoration appliquée aux régions : le cas de l'Alsace », in Ph. Blanchet (dir.), *Minoration, minorisations, minorités. Etudes exploratoires, Cahiers de sociolinguistique n°10*.
- Kleinschmager, R. (1986), *Géopolitique de l'Alsace*, Paris : Fayard
- Lévesque B. (2007), Développement local au Québec : vingt ans d'expérimentation et d'institutionnalisation, in Itçaina X., Palard J., Ségas S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement local*, Rennes : Presses universitaires de Rennes (31-47)
- Lung, Y. (2007), « Vers une méso-économie politique du territoire ? » in Itçaina X., Palard J., Ségas S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement local*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, (313-318).
- Maurin E.(2004), *Le ghetto français, Enquête sur le séparatisme social*, Paris : Ed. du Seuil.
- Morvan Y (1994), Pouvoir d'action économique des régions et aménagement des territoires in J.C. Neemery (dir.), *Le renouveau de l'aménagement du territoire*, Paris : Economica (389-418)
- Muller, E., Doloreux, D. (2008) « What we should know about knowledge intensive business services », *Technology in Society: an International Journal*, Volume 30 (à paraître).
- Muller, E. /Schneider, R. (1997): Analyse von innovationsorientierten Beziehungen zwischen industriellen KMU und hochwertigen Unternehmensdienstleistern. Theoretische Überlegungen und empirische Hinweise. Arbeitspapier Regionalforschung Nr. 9. Karlsruhe: Fraunhofer ISI.
- Muller, E./ Traxel, H. (1997): Entwicklungs- und Innovationspotentiale der Industrie im Elsaß. Arbeitspapier Regionalforschung Nr. 8. Karlsruhe: Fraunhofer ISI.
- Mustar, Ph., Larédo, Ph. (2002), "Innovation and research policy in France (1980-2000) or the disappearance of the Colbertist State", *Research Policy*, 31 (1) (55-72).
- Observatoire des Sciences et des Techniques [OST] (Ed.) (2004): Indicateurs de Sciences et de Technologies. Rapport de l'Observatoire des Sciences et des Techniques, établi sous la direction de Laurence Esterle et Ghislaine Filliatreau. Édition 2004. Paris: Economica.
- Pecqueur B. (1996), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris : L'Harmattan.
- Pecqueur B. (2007), Le tournant territorial de la globalisation, in Itçaina X., Palard J., Ségas S. (dir.), *Régimes territoriaux et développement local*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, (261-277)
- Prager, J-C., *Méthode de diagnostic du système d'innovation des régions françaises*, Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique (ADIT), 15 avril 2008.
- Storper M. (1996), Economie régionale évolutionniste, in B. Pecqueur (ed.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris : l'Harmattan.
- Uyarra, E., Koschatzky, K., Héraud, J-A. (2007) "Understanding the multi-level, multi-actor governance of regions for developing new policy designs", Position paper of ERA-Spaces/ERISP projects prepared for the PRIME General Conference, Pisa, Jan. 29- Feb. 1.
- Région Alsace (2006): Schéma Régional de Développement Economique. Pour une Alsace entreprenante, innovante, ouverte et solidaire. Edition Mai 2006. Online: http://www.region-alsace.eu/medias/documents/economie/2006-06-30_srde_version_definitive.pdf (14.07.2008).
- Veltz P. (1996), *Mondialisation, villes et territoires*, L'économie d'archipel, Paris : PUF
- Veltz P. (2002), *Des lieux et des liens. Politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, Paris, Ed. de l'Aube.
- Vogler B. (dir.), (2003), *Nouvelle histoire de l'Alsace. Une région au cœur de l'Europe*, Paris : Privat.
- Weil, T. Fen Chong S. (2008), « Les pôles de compétitivité français », *Futuribles*, N°342, juin (5-26).
- Zenker, A., 2007, *Innovation, perception and regions: Are perceptions of the environment related to firms' innovation behaviours? The cases of Alsace and Baden*. Thèse de doctorat, Faculté de Géographie et d'Aménagement, Université Louis Pasteur, Strasbourg.